



menace de licenciement

Par **Iolla2.0**, le **12/07/2020** à **20:07**

Merci pour votre réponse , et les reproches sont fait sur un comportement de répondre a l'employeur et de le contredire (même si il a tort) , aussi sur le CA qui reste identique avant et après confinement (sachant que le CA n'a pas baissé depuis 7 ans d'ancienneté et qu'il est égal voir au dessus de celui des autres salariés) .

Quelles sont les fautes qu'un employeur peut retenir pour licencier ?

Quelles preuves peut apporter un salarié pour justifier de sa ponctualité et présence au travail ainsi que son professionnalisme ? afin de se défendre devant la justice (les photos sont elles valables)?

Merci d'avance

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/07/2020** à **20:35**

Bonjour,

J'espère que l'on ne va pas me reprocher de vous dire qu'il aurait fallu poursuivre [ce sujet](#), cette remarque n'étant destinée qu'à faciliter une meilleure compréhension très respectueusement...

Les fautes que l'employeur peut retenir doivent constituer une cause réelle et et sérieuse du licenciement mais l'insuffisance professionnelle n'est pas en soi un fait fautif, elle est d'ailleurs à distinguer de l'insuffisance de résultats...

Elle doit reposer sur des faits objectivement précis, matériellement vérifiables et imputables au salarié...

La ponctualité et la présence au travail ne suffisent pas si le salarié ne remplit pas ses missions et tout dépend comment sont obtenues les photos et ce qu'elles montrent...

Il est difficile de répondre sans connaître précisément le(s) motif(s) du licenciement...

Si l'entretien préalable est à venir, je conseillerais au salarié de s'y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un

Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Pour contester le licenciement s'il est prononcé, je lui conseillerais de se rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...